



Assistant.e de service social :

formation en Bretagne

SOMMAIRE

1 – Formation initiale

Ce chapitre liste les formations dispensées dans le cadre de l'enseignement scolaire secondaire et supérieur en tant qu'élève, étudiant ou apprenti. Les **diplômes sont présentés par niveau de sortie de la formation**, et du niveau CAP au Master (du niveau 5 au niveau 1).

2 – Formation professionnelle continue

La formation continue s'adresse aux salariés, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes de plus de 16 ans sortis du cursus scolaire. Certaines formations mentionnées dans le chapitre 1 « Formation initiale » peuvent également concerner ce public. Pour s'informer sur les formations de moins de 3 mois, consultez www.gref-bretagne.com.

Pour connaître vos droits à la formation continue, consultez nos fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne : 4.0 « La formation continue », 4.72 « Validation des acquis de l'expérience » et le guide « Les dispositifs pour l'emploi et la formation des demandeurs d'emploi et jeunes de 16 à 25 ans » (en consultation dans le réseau Information Jeunesse breton et en téléchargement sur www.ij-bretagne.com / S'informer / Se former).

A CONSULTER :

www.onisep.fr et www.nadoz.org
(formation initiale)
www.gref-bretagne.com
(formation continue)

ADRESSES UTILES :

Le CREAI (centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité) propose un annuaire des établissements sociaux et médico-sociaux de la région, des offres d'emploi dans le domaine...

www.creai-bretagne.org

Renseignez-vous sur les risques professionnels et la santé au travail auprès de la CARSAT : www.carsat-bretagne.fr

A noter :

Il existe une bourse d'études pour les étudiants entrant en formation sanitaire ou sociale en Bretagne. Pour tout connaître sur cette aide, consultez :

- la fiche Actuel Bretagne n° 1.612 « Les bourses de l'enseignement supérieur » sur www.crij-bretagne.com
- le site du Conseil régional www.bretagne.bzh rubriques « Aides & dispositifs / Les aides régionales »

LEXIQUE

ASS : assistant de service social

DE : Diplôme d'Etat



1 – Formation initiale

NIVEAU BAC+1, +2
NIVEAU III

■ Classes préparatoires aux écoles d'assistant.e de service social

Voir la fiche 2.76 « Les métiers du social. Prépas et formations en Bretagne »

NIVEAU BAC+3, +4
NIVEAU II

■ DE ASS

En 3 ans à plein temps

► *Privés sous contrat*

22005 ST BRIEUC Cedex 1

Askoria
Site de Saint-Brieuc
12 rue du Vau Méno
CS 30507
02 96 78 86 20
-> www.askoria.eu

29806 BREST Cedex 09

ITES : Institut pour le travail éducatif et social
170 rue Jules Janssen
02 98 34 60 60
-> www.ites-formation.com

35042 RENNES Cedex

Askoria
2 avenue du Bois Labbé
CS 44238
02 99 59 41 41
-> www.askoria.eu

56108 LORIENT

Askoria
Site de Lorient
7 rue des Montagnes
BP 70833
02 97 87 65 10
-> www.askoria.eu

En 3 ans par apprentissage

► *Privés sous contrat*

35042 RENNES Cedex

Askoria
2 avenue du Bois Labbé
CS 44238
02 99 59 41 41
-> www.askoria.eu

Source :

Onisep – Novembre 2017

2 – Formation professionnelle continue

NIVEAU BAC+1, +2
NIVEAU III

■ Classes préparatoires aux écoles d'assistant.e de service social

Voir la fiche 2.76 « Les métiers du social. Prépas et formations en Bretagne »

NIVEAU BAC+3, +4
NIVEAU II

■ DE ASS

35042 Rennes Cedex
Askoria
2 avenue du Bois Labbé
CS 44238
02 99 59 41 41
-> rennes@askoria.eu
-> www.askoria.eu
Condition(s) d'admission :
Bac ou niveau Bac + épreuves orales et écrites
Durée de la formation : 3 ans
Lieu(x) de la formation :
Lorient, Rennes ou St-Brieuc